Image not found or type unknown

Travaux pour créer un point wifi en copropriété

Par **le Stephane**, le **28/12/2015** à **15:57**

Bonjour,
Lors de notre dernière AG de copropriétaires, une résolution à voter portait sur la création d'un point wifi dans le hall d'entrée de notre immeuble pour que les occupants puissent acceder a internet,.
Ce type de travaux concernent ils une copropriété? Si oui doivent ils être voté à la majorité simple?
Merci de votre avis.

Par **youris**, le **28/12/2015** à **17:40**

bonjour,
je pense que cela se vote selon l'article 25 de la loi 65-557 sur la copropriété qui indique:
" Ne sont adoptées qu'à la majorité des voix de tous les copropriétaires les décisions concernant :
.....
h) L'installation d'une station radioélectrique nécessaire au déploiement d'un réseau radioélectrique ouvert au public ou l'installation ou la modification d'une antenne collective ou d'un réseau de communications électroniques interne à l'immeuble dès lors qu'elles portent sur des parties communes ;
.....".

salutations

Par **le Stephane**, le **29/12/2015** à **10:04**

Bonjour et merci de votre réponse. Effectivement on peut penser que l'installation d'une antenne relais d'un réseau radioélectrique (antenne de téléphonie) demande l'accord des copropriétaires car elle sera installées sur une partie commune. Donc c'est au moins à la majorité absolue donc article 25. Je vais voir la loi que vous citez....
Merci.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés